Absorption de la société "COMPTOIR NEUVILLOIS DU TEXTILE"

Par la société "DIRAMODE"

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le soussigné,

Monsieur Eric VANDENDRIESSCHE,

- agissant en qualité de Directeur Général de la société DIRAMODE, SA au capital de 752 365.50 € ayant siège social à VILLENEUVE D'ASCO (59654), 1 rue John Hadley, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 301 571 931,

- et agissant en qualité de Directeur Général de la société DIRAMODE, Président et Associé de la société COMPTOIR NEUVILLOIS DU TEXTILE, SAS au capital de 375 060 euros, ayant siége social à VILLENEUVE D'ASCQ (59654), 1 rue John Hadley, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 322 203 266,

EXPOSE

1. Par acte S.S.P. en date du 19 novembre 2010, Eric VANDENDRIESSCHE, Directeur Général de la société DIRAMODE, elle-même Présidente et Associée de la société COMPTOIR NEUVILLOIS DU TEXTILE (CNT), a établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société CNT par la société DIRAMODE.

2. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE en date du 19 novembre 2010 et d'une insertion dans la VOIX DU NORD dans son édition du 19 novembre 2010.

3. Par délibérations en date du 22 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DIRAMODE a approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de la société CNT par la société DIRAMODE et décidé la dissolution de plein droit de la société, sans liquidation le jour de la réalisation définitive de la fusion.

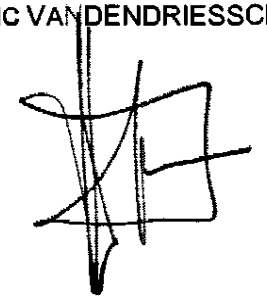
4. L'insertion relative à la réalisation de la fusion et portant dissolution de la société CNT a été publiée dans le joumal LA VOIX DU NORD dans son édition du 22 décembre 2010.

DECLARATION

Ces faits exposés, le soussigné affirme sous sa responsabilité que la fusion par voie d'absorption de la société CNT par la société DIRAMODE. a été réalisée en conformité de la loi et des règlements et que la société CNT se trouve définitivement et régulièrement dissoute, sans liquidation.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ
Le 22 décembre 2010
en 6 originaux

COMPTOIR NEUVILLOIS DU TEXTILE
ERIC VANDENDRIESSCHE



DIRAMODE
Eric VANDENDRIESSCHE

